



## Déroulement des travaux

### Jeudi 13 mars 2008

- 8H30 : Accueil des congressistes
- 9H : Ouverture du Congrès par la Secrétaire Départementale;  
Election d'un bureau du congrès
- 9H30 : Rapport introductif et Débat général
- 11H30: Présentation du document préparatoire au Congrès National de l'UNSEN
- 12H : Apéritif
- 12H30 : Repas
  
- 14H : Travail en trois « ateliers » pour proposer des amendements sur les trois résolutions
- 15H 30: Vote sur les Amendements proposés par la délégation du SDEN 13 au Congrès National.
- 16H 30: Présentation du Bilan d'activité de l'UNSEN et « vote »
- 17H 30: Fin des travaux
  
- 18H: Projection d'un film suivi d'un apéritif

### Vendredi 14 mars 2008

- 8H30 : Accueil des congressistes
- 9H00: Présentation du Bilan d'activité du SDEN 13 et du bilan financier, Vote
- 10H00: Modification des statuts du SDEN: présentation et vote
- 11H00: Présentation des orientations du SDEN 13, suivi d'un débat
- 12H00 : Apéritif
- 12H30 : Repas
  
- 14H : Reprise du Débat sur les orientations  
Vote
- 15H30: Election de la commission exécutive du SDEN 13 ou non suivant les statuts et Désignation de la délégation au Congrès National
- 16H00 : Réunion de la commission exécutive du SDEN 13 (suivant les statuts)  
Désignation des membres du bureau du SDEN 13  
Désignation du ou de la Secrétaire Générale, du ou de la Trésorière, du ou de la Secrétaire à l'organisation.
- 17H : Fin des travaux

## Sommaire du document préparatoire du congrès

Page 1:	Déroulement des travaux
Pages 2 à 5:	Bilan d'activité
Pages 6 à 9:	Statuts du SDEN-CGT 13
Page 10 & 11 :	Bilan financier 2005-2007
Page 12 & 13:	Orientations du SDEN 13
Page 14 :	Elections CAPN 2005
Page 15 :	Elections CAPA 2005 Elections CAPD 13/2005 Elections Prud'homales 13/2002
Page 16 :	Elections IUFM 2007

#### Sont invités :

- le secrétaire académique de l'URSDEN-CGT
- un représentant de l'UNSEN-FERC-CGT
- un représentant de l'union locale de Martigues qui accueille notre congrès.
- un représentant de l'UL de Port de Bouc qui nous accueille pour les repas.
- un représentant de l'UD-CGT 13
- un représentant de la FERC SUP CGT
- un représentant du syndicat général des personnels de l'Education Nationale
- un représentant du syndicat lycéen UNL et du syndicat étudiant UNEF
- un représentant du syndicat des territoriaux
- un représentant de la FCPE
- un représentant de RESF
- un représentant de l'association CMS 13
- la presse

Thèmes		Constats en début de mandat	Notre démarche et Nos réalisations	Nos difficultés et Les points à améliorer
Actions et luttes		Voir débat général	Voir documents Quelques dates Actions éducation, RESF, Interpro	Voir orientations
<b>Vie syndicale</b>				
<b>Fonctionnement</b>		Fonctionnement en commission exécutive et bureau départemental, avec bureau restreint le mardi après-midi.	Faire participer le plus d'adhérents possible aux décisions en les réunissant plus souvent en assemblée générale Aller au plus près des syndiqués en organisant les AG dans les établissements. Voir date et lieu des réunions	Une participation encore inégale Comment faire vivre encore mieux nos instances ?
<b>Formation</b>		Peu de camarades formés, pas de formation d'accueil	Depuis 2006 ; deux sessions de formation FANS et secrétaires de section Incitation à participer aux formations UL (Niveau 1 ) et UD (niveau 2) Quelques camarades ont effectué le Niveau 1; 3 camarades ont effectué le niveau 2	Encore des sessions avec peu de camarades Meilleure campagne d'information à réaliser Développer les journées d'étude.
<b>Information</b>		Journal "Provence enseignement" en tirage départemental ou académique; Site académique avec une déclinaison départementale	Informier plus régulièrement en donnant une place à chaque pôle (premier degré, second degré, IUFM, interpro, RESF etc) Voir liste des parutions  Transmission par mel des infos de l'UNSEN ou de l'interpro aux secrétaires de section	Alimenter le site encore plus régulièrement  Liste de diffusion à améliorer
<b>Syndicalisation</b>		Voir Bilan des adhérents	Aller auprès des collègues notamment en participant à des heures d'infos syndicales (voir liste )	Des établissements n'ont encore jamais vu la CGT; Améliorer notre présence sur le terrain en se répartissant le travail par secteur S'appuyer sur les sections CGT solides pour renforcer les sections ou en créer.
<b>Elections</b>		Voir résultats 2005 et 2006 (pour le premier degré)	Participation aux élections de décembre 2005, et aux elections dans le premier degré janvier 2007.	Des listes non déposées dans certains corps, des résultats encore faibles chez les certifiés et le premier degré.
<b>Activité des pôles</b>				Peu de prise en compte des précaires sauf en défense individuelle
<b>Premier degré</b>		Peu d'adhérents dans le premier degré, mais une réelle activité existante sur le secteur Gardanne qui fédère les autres secteurs Participation aux instances départementales (CDEN, CTPD, autres commissions)	Un camarade déchargé (un quart) Jacques Candas Des réunions initiées sur d'autres secteurs comme Port de Bouc Une interpellation plus régulière de l'IA Rencontre avec le syndicat des territoriaux	Des secteurs encore mal couverts Recentrer l'activité du camarade déchargé encore plus sur le premier degré.

<b>Collèges/Lycées</b>	Une activité qui s'est développée avec l'impulsion donnée notamment par Benoît Quelques camarades présents sur les gros lycées de Marseille Participation aux instances départementales (CDEN, CTPD, Conseil Général)	Poursuivre cette démarche en collège qui consiste à être présent sur le terrain	Difficulté sur les collèges et lycées hors Marseille
<b>LP</b>	Des sections CGT dans tous les LP des BDR avec des activités inégales ; repli de chaque section Forte présence des élus paritaires pour la défense individuelle Pas d'animateur identifié de ce pôle	Essayer de redynamiser ce secteur à forte potentialité Avec l'actualité sur les Bac pro 3ans des rencontres sous forme d'AG de LP ont eu lieu	Toujours pas d'animateur de pôle LP Dégager les moyens pour avoir cet animateur
<b>Vie scolaire</b>	Peu d'adhérents sur ce secteur;	Fred Salvy identifié comme responsable de ce secteur	Secteur très investi par les autres organisations syndicales; Doit être une affaire de tous les personnels
<b>IUFM</b>	Un secteur avec un animateur bien identifié (Benoît puis Joël) Une activité développée avec participation à la rentrée IUFM et des permanences plus ou moins régulières	Une présence plus régulière sur les sites d'Aix et de Marseille Canebière Une présence syndicale auprès des formateurs	Développer notre présence sur tous les sites
<b>Activité avec nos structures</b>			
<b>URS DEN</b>	Présence à la CE et au bureau de l'URS DEN		
<b>UN SEN</b>	Présence à la CE (Daniel et Christophe)		
<b>FERC</b>	Dans les établissements scolaires, peu de relations entre ATOSS et enseignants Souvent peu de relations avec les territoriaux	Avec l'intégration de l'IUFM dans l'Université de Provence, besoin de créer des liens avec la FERC SUP. Une rencontre a eu lieu Rencontre avec les territoriaux de Marseille et tract commun.	Liens à renforcer avec le SGPEN, la FERC SUP, les territoriaux .
<b>UG ICT</b>	Un camarade (Daniel) présent à la CE départementale.		Difficulté à prendre en compte l'activité UGICT.
<b>UG FF</b>		Présence dans les actions	

<b>Activité interprofessionnelle et territoriale</b> <b>UL</b>  <b>UD</b>	Quelques UL fréquentées avec une réelle activité (Arles, Gardanne)  Un représentant à la CE UD Daniel Reverchon puis Nadine Castellani	Depuis 2005, incitation à trouver sa place dans cette structure; La Rose, Saint Lazare, Port de Bouc, Arles, Gardanne, Timone, Aix  Avec des camarades membres de la CE  Des liens renforcés avec l'UD, une meilleure prise en compte par l'UD de notre syndicat.  Présence dans le collectif jeunes et le collectif mixité  Notre démarche unitaire fait que nous assistons le plus possible aux intersyndicales.	Des liens encore fragiles trop liés à la bonne volonté de certains camarades, activités différentes selon les UL  Encore des secteurs où on est inexistant et pas connu voire confondu avec la FSU  Continuer à s'investir
<b>Lien avec les autres organisations syndicales</b>	Une intersyndicale éducation existe sur les BDR, mais souvent séparée: premier degré, second degré		Dans le premier degré, difficultés avec le SNUIPP. Quelle démarche adoptée avec le syndicat majoritaire?  Second degré: envisager un pôle de radicalité?
<b>Finances</b>	Voir Bilan financier		



## Quelques dates concernant notre activité

### Vie syndicale:

- 05/06: Changement de secrétaire départemental
- 5/7/06: Bureau départemental, Bourse du travail
- 31/8/06 : Bureau départemental, Bourse du travail
- 20/9/06: Assemblée générale de adhérents du SDEN, Lycée St Exupéry Marseille
- 26/10/06: Bureau départemental, Bourse du travail
- 12/12 : Commission exécutive + Bureau, Bourse du travail
- 22/1/07 : AG des adhérents, Vœux du SDEN, Lycée Gustave Eiffel Aubagne
- 3/4/07: Bureau départemental, Bourse du travail
- 29/5/07 : AG des adhérents, Lycée Maurice Genevoix, Marignane
- 30/6/07 : Assemblée générale de fin d'année à Gardanne, école Georges Brassens
- 6/7/07: Bureau départemental, Bourse du travail
- 31/8/07: Bureau départemental, Bourse du travail
- 18/9/07: AG des adhérents, Bourse du travail
- 23/10/07: Bureau départemental, Bourse du travail
- 20/11/07: AG des adhérents, Bourse du travail
- 18/12/07: Bureau départemental, Bourse du travail
- 21/1/08: AG des adhérents, Vœux du SDEN, Lycée Perdiguier, Arles
- 5/2/08: Bureau départemental, Bourse du travail

### Exemple de participation du bureau aux HIS :

- 18/11/06 : HIS Port de bouc, UL Port de Bouc
- 20/11/06 : HIS LP La Viste
- 23/11/06 : HIS Collège Darius Milhaud
- 25/11/06 : HIS Gardanne, école Georges Brassens
- 27/11/06 : HIS LP Colbert
- 24/3/07 : HIS Port de Bouc, UL Port de Bouc
- 31/3/07: HIS Gardanne, école Georges Brassens
- 17/11/07: HIS Gardanne, école Georges Brassens
- 8/11/07: HIS Port de Bouc, UL Port de Bouc



## Formations syndicales

FANS (formation d'accueil des nouveaux syndiqués)

23&24/10/06 : LP la Calade

21&22/5/07: Lycée Diderot

3&4/12/07: UL Aix-en-Provence

## Stage secrétaire de section

6 /11/06 , 2/4/07, 12/11/07 Collège Henri Barnier

## Journées d'étude

15 février 2007: « Non au flicage des enfants », «Fichier Base élèves : information et conséquences du dispositif».  
La loi de prévention de la délinquance .  
Mairie annexe Biver Gardanne

## Journaux:

09/06: n°136

5/1/07: Journal spécial élections premier degré

8/3/07: n° 138

11/7/07: n° 139

10/07: n°140

## Action Education:

1/9/06: Conférence de presse unitaire au local du SGEN-CFDT

2/9/06: Article dans la Marseillaise

6/9/06 : ACTION Education Nationale et prise de parole sur le Vieux port

27/9/06 : Intervention dans la Marseillaise

28/9/06 : Grève dans l'Education Nationale

20/12/06: Intersyndicale (Erwann Redon)

8/1/07: Intersyndicale second degré

12/1/07: Grève premier degré

17/1/07: Conférence de presse au SGEN-CFDT

23/01/07: Intersyndicale Premier degré

12/2/07: au SGEN -CFDT (décret 50)

7/9/07: Intersyndicale

2/10/07: Intersyndicale au SNES

9/11/07: Intersyndicale Bourse du travail (BAC PRO 3 ans)

22/11/07: Intersyndicale Bourse du travail

18/12/07: Grève dans l'Education Nationale

22/1/08 : Intersyndicale

25/1/08 Intersyndicale Premier degré et intersyndicale second degré

## Interpro:

Printemps 2006:Mouvement CPE

14/9/06 : Meeting UD CGT avec prise de parole à la tribune du SDEN

16/10/06: Grève UGFF

18 /12/06: Participation au comité départemental de l'UD 13 (3 mandatés:Reverchon, Charpin, Castellani)

23 /1/07: Réunion fonction publique

2/2/07: Réunion vie syndicale UD

13/3/07: AG des syndicats UD

23 /3/07: Réunion vie syndicale UD

26 -30 /3/07: Congrès UGICT (2 délégués Charpin , Rieffel)

29 /3/07: Grève UGFF

25 /4/07: AG des militants du 13

14 /05/07: Participation au comité départemental de l'UD 13 (3 mandatés:Reverchon, Charpin, Castellani)

15/6/07: Participation au Meeting de La Ciotat (chantiers navals)

18/9/07: Meeting à la Joliette

4/10/07: Grève unitaire

18/10/07 : Grève unitaire

22/10/07: Manif de soutien à Florimond Guimard à Aix

12/11/07: Participation au comité départemental de l'UD 13(3 mandatés:Arvois, Charpin, Castellani)

20/11/07: Grève fonction publique

5/12/07: Réunion des syndicats de la FERC (mouvement lycéen et étudiant)

24/1/08: Grève fonction publique

7/2/08: Action interpro devant l'union patronale

## Sans papiers:

22/6/06: Réunion des sans papiers pour fêter la régularisation

24/6/06: Parrainage d'une famille de sans papier par le SDEN

16/9/06 : Régularisation de la famille

7/02/07: Action RESF gare Saint-Charles

16/5/07: Pot organisé par les sans papiers

13/6/07: Manif des sans papiers devant la Mairie

## I. NATURE ET DENOMINATION

**Art.1 :** Il est formé dans le département des Bouches du Rhône entre les personnels actifs et retraités de l'Education Nationale un syndicat ayant pour titre "Syndicat Départemental de l'Education Nationale des Bouches du Rhône" (*SDEN 13*)

*A partir de l'article 2, remplacer "S.D.EN des BDR" par "S.D.E.N 13"*

**Art.2 :** Ce syndicat, régi par les présents statuts est affilié à la Confédération Générale du Travail (CGT). Dans son orientation, ses buts, ses caractéristiques, sa pratique, il s'inspire de ses principes tels qu'ils sont exprimés dans le préambule et les articles généraux des statuts confédéraux.

A ce titre, le S.D.E.N des B.D.R se place résolument sur les bases d'un syndicalisme de classe et de masse, indépendant à l'égard de l'Etat, des partis et des églises.

*Rajouter à la fin de l'article 2: démocratique et unitaire*

## II. BUT

Le S.D.E.N des B.D.R a pour but:

**Art.3 :**

- d'organiser la défense collective et individuelle des syndiqués et des personnels;
- de défendre et de promouvoir un enseignement général, technique, professionnel, démocratique et moderne, dans le cadre d'un vaste secteur public décentralisé placé sous la responsabilité essentielle du Ministre de l'Education Nationale et couvrant toutes les formations initiale et continue;
- d'établir tous les liens nécessaires de solidarité dans l'action avec l'ensemble des organisations représentatives de travailleurs, de fonctionnaires, d'enseignants et au sein de la corporation des liens d'amitié entre tous ses membres et toutes catégories qui la composent;
- d'établir des liens fraternels avec les organisations d'élèves de type syndical.

## III. AFFILIATION

**Art.4:** Le S.D.E.N du depart. B.D.R. est affilié à l'Union Nationale des Syndicats départementaux de l'Education Nationale (*UNSEN*), à *la Fédération de la Recherche et de la Culture* FERC, à *l'Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires* UGFF.

Le S.D.E.N du depart. B.D.R. établit des liaisons

suivies, électives avec tous les échelons de l'U.D.S.E.N (union régionale et union nationale), de la FERC, de l'UGFF, de l'UGICT (*Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens*), de l'USR, (*Union Syndicale des Retraités*) de la CGT.

## IV. LE CONGRES

**Art.5:** Le congrès du S.D.E.N du depart. B.D.R a lieu tous les ~~deux~~ *trois* ans. Il est l'instance souveraine du syndicat. Il adopte démocratiquement l'orientation, le programme d'action du syndicat. Il élit la commission exécutive selon la procédure définie par le congrès lui-même. Le congrès est préparé démocratiquement, sa date, son lieu, son ordre du jour, ainsi que la couverture des frais du congrès sont décidés trois mois à l'avance par la commission exécutive et portés à la connaissance des adhérents.

Les documents préparatoires faisant l'objet de l'ordre du jour sont soumis à l'étude des adhérents. Il s'agit du rapport d'activité et de gestion ainsi que du document d'orientation, du programme d'action proposé pour la période à venir. Chaque syndiqué à jour de ses cotisations a le droit à la libre expression dans le cadre du règlement adopté par le congrès.

Il peut proposer des amendements aux textes soumis à la discussion. Ces amendements sont préalablement soumis aux congrès des syndicats locaux ou sections locales, sans qu'un avis négatif de ces derniers constitue obligatoirement un barrage à leur examen au congrès.

Le congrès est dirigé par un bureau élu qui soumet aux congressistes un règlement intérieur qu'il fait appliquer et qui contient obligatoirement les mesures d'organisation des travaux, de répartition du temps de parole, de modalités de vote, ces derniers pouvant avoir lieu à bulletin secret ou à main levée ou par mandat selon le vœu du congrès.

Si un vote à main levée était contesté, il serait procédé à un nouveau vote par appel nominal des syndicats locaux ou sections syndicales.

**Art.6:** Composition du congrès

La représentation des syndiqués au congrès est fixée par le conseil syndical à partir du matériel payé à la trésorerie. Elle ne peut être en tout état de cause inférieure à un délégué par base organisée (syndicats locaux ou sections syndicales)

Le congrès est composé :

- des délégués titulaires élus régulièrement par les congrès des syndicats locaux ou sections syndicales et des sections particulières. En cas de force majeure, un délégué titulaire peut-être remplacé par un suppléant élu dans les mêmes conditions que le

- titulaire;
- des membres de la commission exécutive;
- des élus aux CAP ou CTP

## V. La structure de base: syndicat local d'établissement ou section syndicale

**Art.7 :** Dans chaque établissement scolaire et universitaire les syndiqués de toutes catégories forment une structure de base : syndicat d'établissement ou section syndicale vivant selon les règles de démocratie syndicale.

La structure de base intervient au niveau de l'établissement sur toutes les questions relevant du SDEN du départ. B.D.R.

Elle représente le SDEN du départ. B.D.R à son niveau, organise les actions particulières et générales, fait connaître les positions, propositions de la CGT, défend et renforce l'organisation, contribue aux efforts unitaires.

Elle est animée par un bureau élu par l'assemblée des syndiqués convoqués spécifiquement à cet effet. Ce bureau dirigé, animé par un secrétaire élu assure la responsabilité du fonctionnement de la structure de base, il assure l'information, favorise la libre expression dans le respect de la démocratie, veille à la cohésion de tous ses membres.

Le bureau dans sa composition doit autant que faire se peut veiller à la participation de chacune des catégories de personnels.

Pour permettre une activité au plus près des intérêts, des souhaits des syndiqués et au-delà des personnels, le bureau devra favoriser sous sa responsabilité le fonctionnement des collectifs de catégories permettant la prise en compte des spécificités.

Sous la direction du bureau et avec son aide, notamment du secrétaire à l'orga, le trésorier membre du bureau œuvre pour le prélèvement automatique des cotisations, collecte régulièrement les cotisations, place cartes et timbres aux syndiqués, achemine régulièrement les fonds collectés dans les conditions arrêtés par le SDEN du départ. B.D.R.

Le bureau établit des relations suivies électives ou non avec l'union locale CGT.

Remplacé par *"Le bureau s'efforce d'établir des relations suivies voire électives avec l'union locale CGT."*

**Art.8:** La structure de base se réunit au moins une fois en congrès tous les ~~deux~~ **trois ans**, dans les trois mois qui précèdent le congrès du SDEN du département des Bouches du Rhône.

Chaque adhérent à jour de cotisations peut participer à ce congrès avec voix délibérative.

Le congrès est convoqué : d'une part sur la base de l'ordre du jour du congrès du SDEN du départ. B.D.R., d'autre part sur la base d'un ordre du jour spécifique fixé au moins un mois à l'avance par le bureau de la structure de base.

Entre deux congrès, la structure de base se réunit à l'initiative du bureau ou des 2/3 des syndiqués au moins une fois par mois soit sur la base d'assemblée générale, soit sur la base d'assemblées de catégories en utilisant entre autres l'heure d'information syndicale, les autorisations d'absences.

## VI. Organisme de direction du SDEN du département de Bouches du Rhône

### **Art.9:** Le conseil syndical

Le conseil syndical est l'organisme dirigeant entre deux congrès, il a donc qualité pour prendre toutes mesures nécessaires à l'application des décisions du congrès ainsi que celles qu'impose l'évolution de la situation.

Il est composé:

- des membres de la commission exécutive;
- des secrétaires des structures de base;
- des responsables de branches;
- des représentants des retraités;
- des élus et mandatés départementaux.

Il se réunit au moins une fois entre deux congrès sur convocation de la commission exécutive. Une réunion devient de droit si elle est demandée par au moins la moitié de ses membres.

Sur proposition de la CE, le conseil syndical a compétence pour décider la tenue de conférences spécialisées et pour remplacer les membres de la CE placés dans l'impossibilité d'exercer leur mandat.

### **Art.10:** La commission exécutive

Elle est élue par les délégués au congrès du SDEN du départ. B.D.R sur proposition de la commission des candidatures du congrès composé des secrétaires des structures de base, des membres du bureau du congrès présidé par le (la) secrétaire général(e) sortant(e). Le scrutin se déroule à bulletin secret à la diligence du bureau ou à la demande d'un seul congressiste.

Elle doit comporter au moins si possible un membre de chacune des structures de base. Ces structures de base pouvant être représentées au prorata du nombre de leurs adhérents.

Les candidats à la CE sont présentés par les bureaux des structures de base

et par la commission exécutive sortante, dans ce cas, l'avis des sections de base des candidats considérés doit être formulé.

La CE élit le bureau, le ou la secrétaire général(e), le ou la trésorier(ière), le ou la secrétaire à l'organisation.

Elle assure avec le bureau la direction du syndicat. Elle se réunit si possible une fois par mois.

**Art.10 bis:** L'assemblée générale des syndiqués

*Elle se réunit au moins trois fois par an sur convocation de la commission exécutive ou du bureau. Une réunion devient de droit si elle est demandée par au moins la moitié des syndiqués. Elle a alors le même pouvoir décisionnel que la CE.*

*Proposition à débattre: est-ce que l'on substitue l'assemblée générale à la CE?*

**Art.11:** Le bureau

Le bureau – tout comme le ou la secrétaire général(e), le ou la trésorier(ière), le ou la secrétaire à l'organisation – est élu par la CE parmi ses membres. Il propose à la CE l'organisation de ses tâches. Il est responsable devant la CE et le conseil syndical de l'application des décisions du congrès et en général de toutes initiatives qu'il prend au nom du syndicat.

*A rajouter: "Il se réunit si possible une fois par semaine pour traiter des affaires courantes."*

**Art.12:** La commission des finances et de contrôle

Le congrès élit une commission des finances et de contrôle de cinq membres. Cette commission réunie au moins ~~deux~~ *une* fois par an vérifie la gestion du syndicat, formule ses observations devant le conseil syndical et le congrès, participe à l'élaboration du projet de budget annuel. Les membres participent sans voix délibérative aux travaux de la CE et du conseil syndical.

**Art.13:** Sections particulières

Il est créé au sein des SDEN des sections particulières de proviseurs *et principaux de collège et de conseillers*, de professeurs techniques chefs de travaux, *de conseillers d'éducation* et de conseillers principaux d'éducation, de conseillers en formation continue, de *MI-SE-personnels vie scolaire*, *de principaux de collège* et de retraités. Ces sections fonctionnent comme des structures de base, agissent dans le cadre de l'orientation définie par le SDEN pour la défense particulière de ces catégories.

**Art.13 bis:**

*Il est créé au sein des SDEN, sous le contrôle de la CEX des branches d'activité catégorielle.*

## VII. La propagande

**Art.14:** Le "PROVENCE ENSEIGNEMENT" est le journal officiel du SDEN. Il est édité sous la responsabilité de la CE et sous le contrôle du CS *et du directeur de publication*. Il s'efforce d'informer complètement les syndiqués, de développer les positions du syndicat selon les orientations définies au congrès, de refléter les préoccupations des personnels, de concourir à l'organisation de l'action syndicale.

Chaque syndiqué reçoit gratuitement le journal du syndicat, son coût est intégré dans la cotisation.

**Art.15:** Sous la responsabilité de la CE et du bureau sont ~~édités~~ *diffusés* par:

- des ~~bulletins réguliers d'information~~ *informations régulières* aux membres du CS,
- des ~~bulletins réguliers d'information~~ *informations régulières* aux secrétaires des structures de base afin de mettre tous les militants responsables en état de diriger l'organisation, d'informer les syndiqués et les personnels, d'organiser l'action syndicale,
- et tout autre moyen de propagande.

*La diffusion peut s'effectuer sous forme de publications écrites ou à télécharger sur le site internet, ou par messagerie électronique.*

Sous la même responsabilité, sur proposition des collectifs catégoriels ou des sections particulières peuvent être édités des publications particulières aux catégories.

## VIII. Formation syndicale

**Art.16:** Il est du devoir de tous les échelons syndicaux de concourir à la formation syndicale des syndiqués.

A cet effet, le SDEN organise ses propres sessions d'étude sous l'égide ~~du centre confédéral d'éducation ouvrier de la "Formation syndicale CGT"~~ et de ses filiales et favorise la participation de ses syndiqués aux stages prévus par les organisations auxquelles il est affilié.

Chaque syndiqué a le droit à la formation syndicale.

## IX. Cotisations

**Art.17:** La cotisation de chaque adhérent est calculée en pourcentage de son traitement (éléments familiaux non compris). Son taux est fixé par le congrès. Il est établi dans le but de doter le syndicat, à tous les



échelons, des moyens financiers et matériels lui permettant de faire face aux nécessités de la vie démocratique de l'organisation et de l'action syndicale.

## X. Action syndicale

**Art.18:** L'action syndicale doit revêtir des formes de plus en plus évolutives et diverses allant du recours juridique à la grève.

Elle est placée sous la direction et le contrôle de l'organisation syndicale au niveau où elle se déroule.

La démocratie syndicale préside à tous les actes du syndicat, mais particulièrement à l'organisation et à la conduite de l'action syndicale.

Elle vise à ce que l'élaboration des revendications et les décisions d'action soient prises par les syndiqués après qu'ils en aient été informés par la direction syndicale à ses différents niveaux.

La démocratie syndicale trouve son prolongement dans la consultation et l'association de l'ensemble des personnels à la conduite de l'action après que le syndicat ait fait connaître ses informations et son point de vue.

## XI. Dispositions diverses

### Art.19: Conflits

En cas de conflits survenant entre un syndiqué et l'un des échelons du syndicat ou entre deux échelons de l'organisation, l'affaire peut-être portée, en absence d'un règlement amiable, devant une commission des conflits créée au sein du CS et parmi ses membres.

La demande est effectuée par l'une ou l'autre des parties.

### Art.20: Exclusion

L'exclusion temporaire ou définitive du syndicat intervient pour motif grave. Elle est proposée par la section syndicale réunie en assemblée générale des syndiqués, en présence du secrétaire général(e) du syndicat ou d'un membre du bureau, dûment mandaté et d'un membre de la commission des conflits. Un syndiqué sanctionné peut faire appel auprès de la CE dans un délai d'un mois après la sanction. L'appel est suspensif de la décision.

Après avis de la commission des conflits, la CE statue souverainement.

### Art.21: Démission

Tout adhérent qui démissionne du syndicat sans verser préalablement au trésorier les cotisations dues au jour de sa démission, sera considéré

comme radié du syndicat pour défaut de paiement. ~~Cette disposition ne constitue pas un empêchement ou une renonciation pour la CE de poursuivre le recouvrement des sommes dues au syndicat par toutes les voies de droit.~~

~~Tout adhérent n'ayant payé aucune cotisation pendant l'année en cours( sans avoir averti le syndicat de difficultés passagères) sera considéré après relance comme démissionnaire et radié du syndicat pour défaut de paiement.~~

**Art.22:** Tout membre exclu du syndicat ne pourra être réintégré qu'après décision d'une assemblée plénière du congrès.

Les syndiqués qui auront fait l'objet d'une décision favorable du congrès conformément au paragraphe ci-dessus ne pourront être investis d'aucun mandat syndical pendant un an à compter du jour de leur réintégration.

**Art.23:** Le secrétaire général -ou en cas d'absence ou d'impossibilité de celui-ci, un secrétaire mandaté par le bureau – est habilité pour représenter le syndicat en justice et dans tous les actes de la vie civile.

**Art.24:** La dissolution du syndicat ne pourra être prononcée qu'à la majorité des 2/3 de ses adhérents à jour de leurs cotisations, réunis en congrès convoqué spécialement à cet effet. Dans le cas où la dissolution serait prononcée, les fonds restants disponibles seront versés à la Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture CGT à charge pour elle de faire remise du même capital à une section adhérente à la fédération qui se constituerait dans un délai de cinq années.

**Art.25:** Le siège du SDEN est fixé:

Bourse du Travail BENOIT FRACHON  
23 Bld Charles Nédelec  
2<sup>e</sup> étage – salle 15-  
13003 MARSEILLE

**Art.26:** Les présents statuts ne pourront être modifiés que par un congrès à condition que l'ordre du jour le prévoit expressément.

~~Art.27: à titre provisoire pour une période limitée à la mise en place de la majorité des syndicats départementaux le SDEN du département des Bouches du Rhône adhère au SNETP CGT avec toutes les conséquences statutaires que cela implique.~~

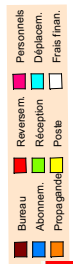
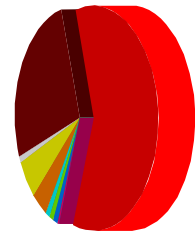
*Statuts modifiés le .....*

*Le (la) secrétaire général(e) Le (la) trésorier (ière)  
Le ( la) secrétaire à l'organisation*

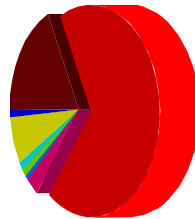
# SITUATION FINANCIERE 2005-2007

Charges	2005	2006	2007	Produits	2005	2006	2007
<b>Charges d'exploitation</b>				<b>Cotisations</b>			
Fournitures bureau + Frais photocopies Riso	23 296	12 859	17868	PAC	69 650	69 662	70855
Reversements	53 022	49 024	51713	Chèques	3 824	4 593	2414
Mutualisation + soutien			2883	Virement		231	264
Frais de personnel	319	2 074	77	<b>Produits divers</b>			
Abonnement	959	525	508	Remboursements TVA	3 048	4 998	5382
Frais de réception	983	872	415	Dons			150
Déplacement	939	886	1263	<b>Produits financiers</b>			
Mat propogande + frais form.	3 451		150	Intérêt sur compte	1 467	1 734	2277
Frais postaux + Frais télécom	5 024	5 222	6368				
Impôts locaux		32	32				
Autres			565				
<b>Charges financières</b>							
Frais financiers	770	753	732				
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>88763</b>	<b>72247</b>	<b>82574</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>77989</b>	<b>81218</b>	<b>81342</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-10774</b>	<b>+8971</b>	<b>-1232</b>				

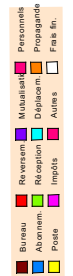
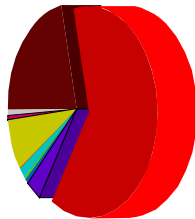
Charges 2005



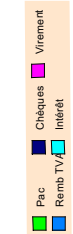
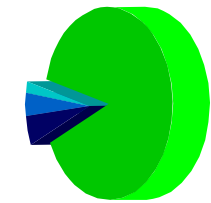
Charges 2006



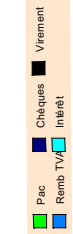
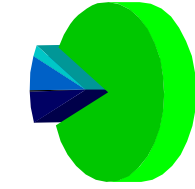
Charges 2007



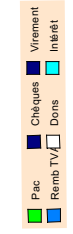
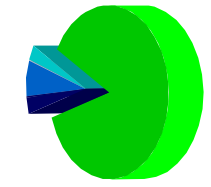
Produits 2005



Produits 2006



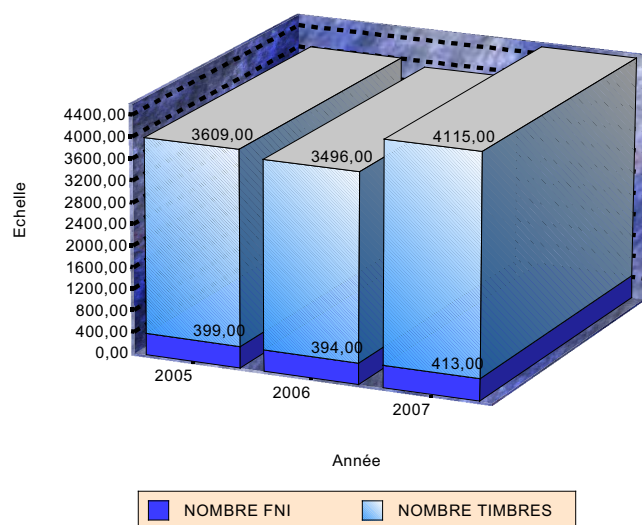
Produits 2006



# Evolution du nombre d'adhérents 2005 2006 2007

Evolution des FNI/Timbres

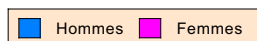
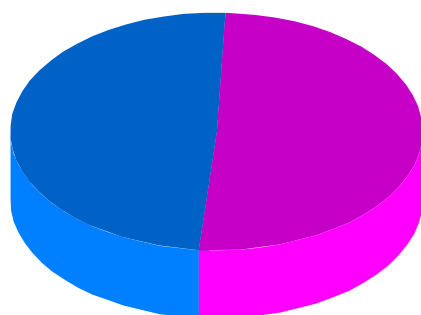
	2005	2006	2007
PAC	364	364	377
Dont <10,8 €	26	49	46
CHEQUES	58	47	19
VIREMENT		1	1
TOTAL	422	412	397
RETRAITES		34	37



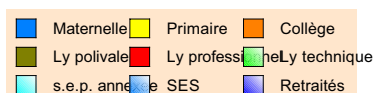
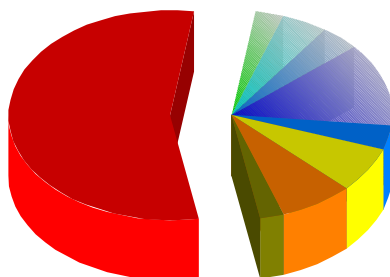
## Statistiques sur les adhérents

Sexe		Etablissement								
Hommes	Femmes	Maternelle	Primaire	Collège	Ly polyvalent	Ly professionnel	Ly technique	s.e.p. annexee	SES	Retraités
246	255	17	32	34	12	252	13	21	18	59
Localité										
Dép. Hors Marseille	Marseille									
328	173									

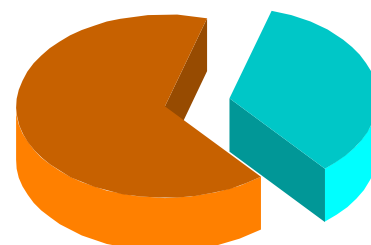
Sexe



Etablissement



Localité



## Une Orientation de lutte:

Le syndicalisme que nous défendons est un syndicalisme de masse et de classe, attaché à la défense sans concession des intérêts individuels et collectifs des salariés de l'Education Nationale, attaché aussi à la défense du service public d'éducation. C'est un syndicalisme de lutte. Cela passe par une intervention permanente dans nos établissements, par la vie de nos sections, par l'action de nos élus, cela passe par notre action pour la construction des mouvements et le développement des luttes. Notre démarche, face aux attaques constantes dont nous faisons l'objet, doit viser à faire converger largement les personnels dans l'action revendicative collective. C'est là que l'outil syndical trouve sa plus grande utilité.

## Une démarche démocratique et unitaire

Pour cela il faut favoriser chaque fois que c'est possible, les convergences sur le terrain entre syndiqués et non-syndiqués, entre militants de différents horizons syndicaux, et mettre notre organisation au service de la démocratie la plus large dans les mouvements. L'existence de structure de coordination des luttes, permettant de dépasser les clivages au sein de notre milieu, la mise en place de comité d'action ou de grève dans nos établissements, voire à l'échelle de quartiers ou de localités, doit être un objectif systématiquement recherché dans les mouvements sociaux où nous sommes en action. Dans ce cadre nous devons faire respecter la démocratie la plus large et la plus vivante et, pour pousser les feux de l'action, favoriser la convergence sur les objectifs revendicatifs plutôt que les clivages identitaires.

## Une démarche interprofessionnelle:

Comme syndicat confédéré, nous sommes attachés à la dimension interprofessionnelle de l'action syndicale. Notre lien aux structures territoriales : UL, UD, doit être maintenu et éventuellement renforcé. En particulier, au-delà de notre investissement à l'UD, nous devrions assurer une présence permanente, par des représentants mandatés pour cela, au niveau de l'UL. Les liens avec les structures syndicales des champs professionnels associés au nôtre en particulier les syndicats de la FERC doivent être développés au plan local, notamment dans le cadre de l'UL.

Dans nos établissements respectifs, le lien entre toutes les catégories de personnels doit aussi être systématiquement recherché et rendu concret par des initiatives communes : réunion de coordination syndicale, préparation des CA, heures d'information syndicale communes...

Dans les écoles, nous devons aller à la rencontre des personnels territoriaux.

Dans les collèges et les lycées, nous devons renforcer les liens avec les personnels ATOSS.

A l'IUFM à présent intégrée à l'Université de Provence, nous devons prendre contact avec les personnels universitaires (agents ou enseignants).

Nous devons œuvrer pour la construction de positions syndicales communes et cela ne pourra se faire que par la rencontre des syndiqués des différents secteurs professionnels intervenant dans l'Ecole.

Le SDEN 13 s'engage à initier des rencontres avec les structures syndicales (Syndicats des territoriaux, Syndicat du Conseil Général, syndicat du Conseil Régional, SGPEN, FERC SUP).

La perspective de élections professionnelles en décembre 2008 peut et doit constituer un point d'appui pour cette démarche.

Au-delà, en tant que salarié du service public d'éducation, nous avons une responsabilité particulière sur le plan interprofessionnel : nos luttes portent à la fois sur la défense des acquis collectifs des salariés et sur la défense du service public en tant que tel comme outil d'émancipation de la population dans son ensemble. Dans ce cadre, nous devons rechercher les convergences les plus larges sur les objectifs communs à ce niveau : avec les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes, avec les autres salariés du secteur public sur des objectifs communs de défense. Cela passe par notre action dans la CGT, mais aussi dans des cadres de luttes unitaires tel que le regroupement « Vivent les Services Publics » (VSP) en offre l'exemple.

## Retraites, salaires, revenus : des enjeux essentiels !

Dans le cadre des luttes interprofessionnelles, la question des retraites et celles des salaires occupent une place particulière.

En matière de retraite, l'allongement de la durée de cotisation, la hausse des cotisations et la baisse du montant des pensions ; telles sont les solutions systématiquement avancées depuis 20 ans. Ce sont les fondements mêmes du système qui sont remis en cause avec la substitution de la capitalisation à la répartition, et le remplacement de la solidarité collective par l'épargne individuelle, donc l'accroissement des inégalités.

Face à ces attaques répétées, il faut affirmer les réponses de la CGT et de notre Union : répartition et solidarité. Cela passe par le débat, et la conviction, mais cela passe aussi par les luttes et la mobilisation sociale :

- Une politique sociale fondée sur une réorientation radicale des choix en matière d'emploi. Il faut viser un véritable « contre-choc » permettant de relever substantiellement le taux d'emploi de la population active et par conséquent les rentrées de cotisations.

- Une cotisation employeur assise sur la richesse créée par le travail dans l'entreprise, plutôt que sur le nombre des salariés. C'est le moyen de tenir compte des évolutions de l'économie dans lesquelles la richesse créée par le travail ne dépend plus aussi étroitement des effectifs employés, mais où les gains de productivité réalisés sont le résultat des efforts consentis par des générations de salariés.

- La remise en cause des exonérations de cotisations accordées aux entreprises, particulièrement pour celles dégageant des bénéfices et qui ne réinvestissent pas sur l'outil de travail, la formation des salariés et la création d'emplois.

- Enfin, il est indispensable de taxer les revenus financiers, sachant qu'à terme notre ambition doit être d'en réduire radicalement le volume au profit de la satisfaction des besoins.

Les mobilisations de l'automne 2007, la force de la grève à la SNCF et dans les transports de certaines villes, et au cours de cet hiver, les grèves pour les salaires et pour l'emploi dans le secteur privé (la grève des Carrefour par exemple); tout cela initie une dynamique sur laquelle il faut maintenant s'appuyer pour pousser plus loin la confrontation et élargir le cadre de la lutte à sa véritable dimension interprofessionnelle.

Les militants du SDEN-CGT 13 doivent être prêts à participer activement à la création du rapport de forces nécessaire face aux attaques gouvernementales. Des luttes sont à venir, il faut maintenant en reprendre tous ensemble le chemin et aider à créer les conditions de nouvelles actions interprofessionnelles d'ampleur.



## Une action antiraciste et pour l'égalité des droits déterminée:

Tout au long des trois dernières années, l'aggravation de la chasse aux immigrés, les rafles organisées et les interpellations, y compris dans les écoles ou à leurs portes, ont suscité une indignation et des résistances grandissantes. L'action du Réseau Education Sans Frontières, au plan national et local, réseau auquel nous sommes associés depuis l'origine, a permis de faire échec à de nombreuses expulsions. Au plan local, avec le Comité Sans Papiers de la CGT, il fournit un cadre privilégié d'intervention. Nous devons faire en sorte de continuer à favoriser les convergences entre ces deux structures d'intervention. Au delà de la défense immédiate des enfants, des jeunes, des familles menacées, nous devons orienter l'action dans le sens de la mobilisation contre les lois racistes et pour l'égalité des droits : des papiers pour tous!

## Un syndicat organisé

La satisfaction de ces revendications passe par l'élévation du rapport de force face aux politiques de régression sociale. Le syndicalisme organisé doit être renforcé pour peser dans les luttes et les choix de société. Ce renforcement consiste à faire de chaque salarié un syndiqué (c'est la syndicalisation) et de chaque syndiqué un militant (c'est la formation).

### ·La syndicalisation

Le SDEN 13 compte 434 adhérents dont 37 retraités. Nos forces se portent essentiellement sur le secteur lycée professionnel. Une progression est à noter cependant dans les collèges et ceci correspond à une activité qui s'est développée.

Notre effort doit porter bien entendu sur tous les secteurs mais plus particulièrement sur le premier degré, les collèges et lycées.

Notre présence et la poursuite de notre activité doivent pouvoir contribuer à notre démarche de syndicalisation.

La perspective de élections professionnelles en décembre 2008 peut et doit constituer un point d'appui pour cette démarche. La campagne électorale doit être l'occasion de faire connaître l'existence d'un syndicalisme enseignant au sein de la CGT, encore trop méconnu d'un grand nombre d'enseignants.

D'autre part, nous devons œuvrer pour que la continuité syndicale s'effectue le mieux possible que ce soit au moment du départ à la retraite, lors d'une mutation ou encore lors d'un changement professionnel (souvent chez les précaires).

### ·La formation syndicale

La formation syndicale est un outil incontournable pour mettre en pratique la notion de "syndiqué acteur", pour développer le militantisme, mais aussi pour favoriser la prise de responsabilité.

La Formation d' Accueil des Nouveaux Syndiqués (FANS) devra être proposée dans l'année qui suit l'adhésion mais également aux syndiqués plus anciens qui n'ont jamais pu en bénéficier.

Le SDEN 13 s'engage à continuer à organiser une à deux sessions de FANS par année scolaire.

Le Stage de secrétaire de section organisé par le SDEN correspond à un réel besoin d'approfondir ses connaissances et permet d'accompagner le syndiqué dans ses fonctions à l'intérieur d'une section d'établissement.

Le SDEN 13 s'engage à continuer à organiser une à deux sessions de Stage de secrétaire de section par année scolaire.

Les niveaux 1 dans les Unions Locales permettent l'approche interprofessionnelle de la CGT et la prise de contact des syndiqué(e)s avec les UL .

Le SDEN 13 s'engage à informer les syndiqués des sessions organisées par les UL et mettre tout en œuvre pour que chaque syndiqué bénéficie de cette formation.

Le niveau 2 organisé par l'Union Départementale sera proposé à tous les camarades possédant un niveau 1.

Des stages spécifiques sur un sujet particulier sont organisés par nos diverses structures (UNSEN, FERC, UGICT, UGFF). Ils doivent pouvoir être proposés notamment pour faciliter une prise des responsabilités (rôle des élus, prise de fonctions dans la direction syndicale etc.)

L'organisation de journées d'étude sur des thèmes porteurs d'actualités à la demande des syndiqués doit se développer afin de permettre aux syndiqués d'échanger, de construire collectivement un positionnement et de mener au mieux la bataille des idées dans leur section.

Enfin, l'Union départementale 13 est dotée d'une commission formation. Le SDEN 13 doit y prendre toute sa place en essayant d'y engager quelques camarades en tant que formateurs en les incitant notamment à suivre la formation de formateurs organisée par l'UD.

### ·L'information

Le SDEN 13 est doté par l'intermédiaire de l'URSDEN d'un journal "Provence enseignement";

Nos parutions doivent être régulières pour assurer la meilleure information à tous les adhérents.

Nous devons améliorer notre diffusion par messagerie électronique pour avoir la meilleure réactivité possible face à l'actualité.

Le SDEN 13 possède un emplacement sur le site de l'URSDEN ; nous devons en améliorer l'alimentation.

### ·Le fonctionnement

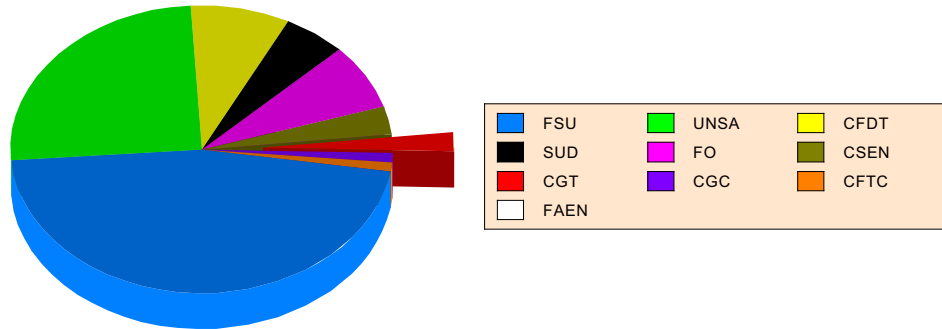
Le SDEN 13 fonctionnera suivant les statuts votés en congrès.

Le SDEN 13 s'engage à favoriser la prise de responsabilité de camarades prêt(e)s à s'investir.

La participation de plusieurs camarades, notamment des jeunes, à la direction syndicale doit être un de nos objectifs.

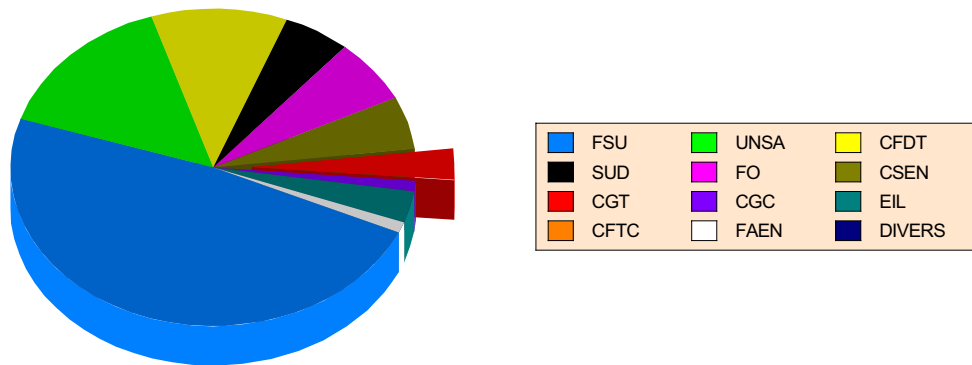
# Elections CAPN 2005

## Premier degré



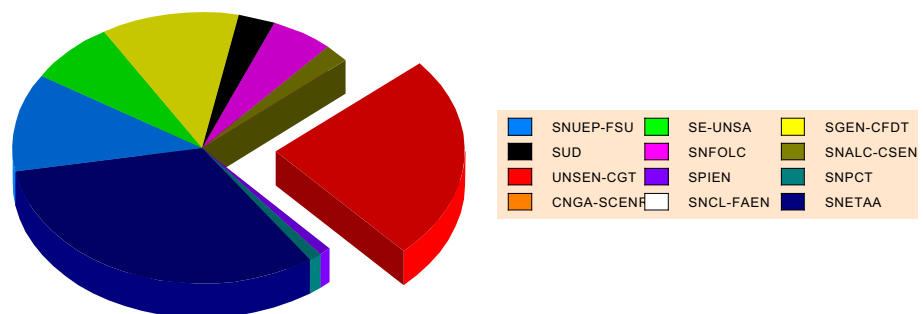
	FSU	UNSA	CFDT	SUD	FO	CSEN	CGT	CGC	CFTC	FAEN
Voix	45,05	24,56	7,74	5,49	7,79	3,67	2,02	1,77	1,09	0,81

## Premier et second degrés confondus



	FSU	UNSA	CFDT	SUD	FO	CSEN	CGT	CGC	EIL	CFTC	FAEN	DIVERS
Voix	46,60	14,55	9,30	5,44	6,97	5,92	3,88	1,03	3,15	0,95	1,59	0,63

## PLP



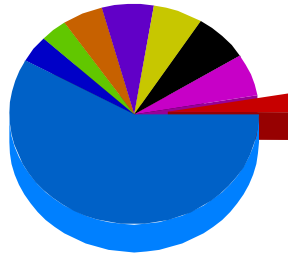
SNUEP-FSU	SE-UNSA	SGEN-CFDT	SUD	SNFOLC	SNALC-CSEN	UNSEN-CGT	SPIEN	SNPCT	CNGA-SCENRAC	SNCL-FAEN	SNETA
11,34	7,40	10,17	3,93	5,62	2,41	23,22	1,59	1,56	0,55	0,49	31,73

# Elections CAPA 2005 / CAPD 13 2005

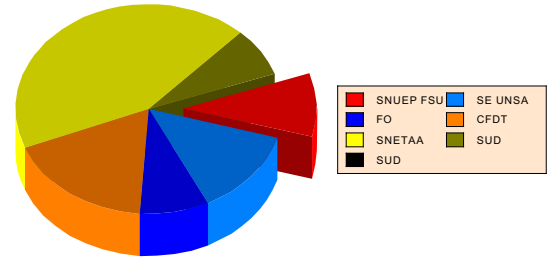
Exp.	CGT	SNUEP FSU	SE UNSA	FO	CFDT	SNETAA	SUD
1628	510	110	149	95	200	480	84

CAPA Certifiés

CGT	SNES FSU	SE UNSA	SNCL FAEN	FO	SNALC	CFDT	SUD	SIAES



CAPA PLP



Exp.	CGT	SNES FSU	SE UNSA	SNCL FAEN	FO	SNALC	CFDT	SUD	SIAES
6665	187	3855	266	233	349	447	424	473	410

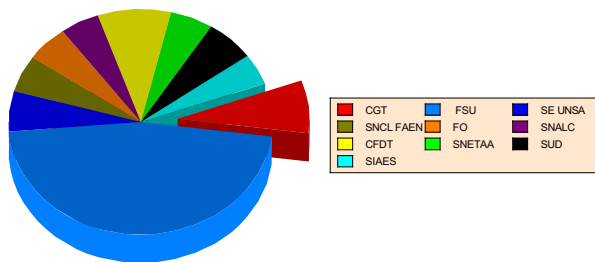
Agégés Exp.	SNUIPP FSU	SE UNSA	SNCL FAEN	FO
332	125	35	147	15

COP-DCIO Exp.	SNES FSU	CFDT
190	137	52

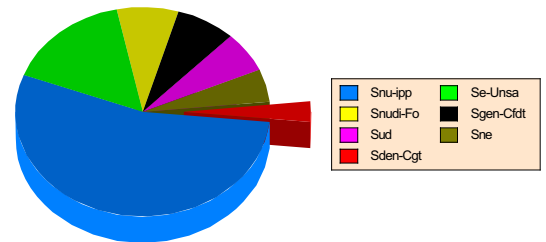
CPE Exp.	SNES FSU	SE UNSA	FO	CFDT
449	194	84	21	150

Total Exp.	CGT	FSU	SE UNSA	SNCL FAEN	FO	SNALC	CFDT	SNETAA	SUD	SIAES
9195	697	4284	534	480	480	447	826	480	557	410

Total CAPA



CAPD Premier degré



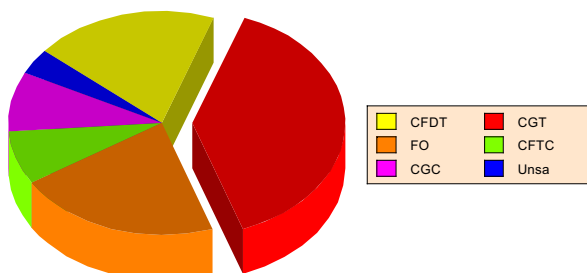
Snu-ipp	Se-Unsa	Snudi-Fo	Sgen-Cfdt	Sud	Sne	Sden-Cgt
54.46	15.96	7.81	7.57	6.31	5.01	3.1

SNU-IPP FSU	7 sièges
SE-UNSA	2 sièges
SNUDI-FO	1 siège

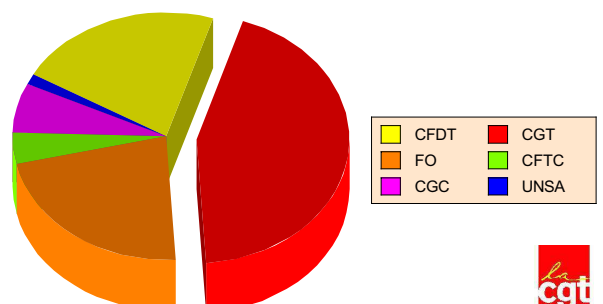
## Elections Prud'homales 13/ 2002

13. Bouches-du-Rhône	CFDT	CGT	FO	CFTC	CGC	Unsa
Section						
% Toutes sections	18.7	37.8	20.9	7.5	8.3	3.6

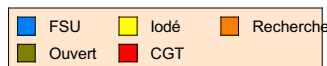
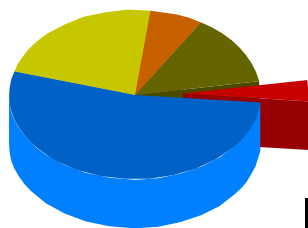
Toutes sections



Sièges



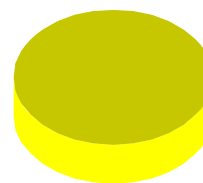
## Conseil de la Vie Scientifique



Fsu	1 siège
Iodé	1 siège
Recherche	4 sièges
Ouvert	4 sièges

	FSU	Iodé	Recherche	Ouvert	CGT	Exprimés	Inscrits	Blancs
Voix	78	33	10	20	6	117	440	2

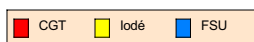
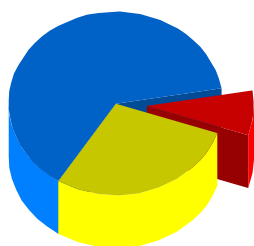
## Conseil Pédagogique de la Vie Etudiante Enseignants chercheurs



Iodé	4 sièges
------	----------

	Iodé	Exprimés	Inscrits	Blancs
Voix	28	28	121	7

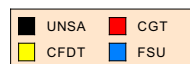
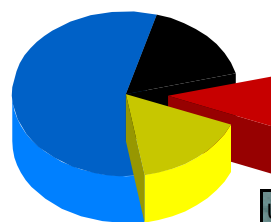
## Conseil Pédagogique de la Vie Etudiante Autres formateurs



FSU	3 sièges
Iodé	1 siège

	CGT	Iodé	FSU	Exprimés	Inscrits	Blancs
Voix	9	33	72	114	440	4

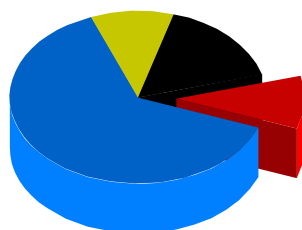
## Conseil Pédagogique de la Vie Etudiante Usagers



UNSA	1 siège
CFDT	1 siège
FSU	3 sièges
CGT	1 siège

	UNSA	CGT	CFDT	FSU	Exprimés	Inscrits	Blancs
Voix	67	41	44	230	382	3267	5

## Conseil d'Ecole Usagers



FSU	2 sièges
UNSA	1 siège
CGT	1 siège
IODÉ	1 siège

	UNSA	CGT	Fsu	CFDT	Exprimés	Inscrits	Blancs Nuls
Voix	59	36	231	37	363	3267	26